



Urgent de participation d'une association

Par **desiree1**, le **19/05/2012** à **11:13**

Bonjour,
voila je vis actuellement dans une association le sentier a Melun je perçoit actuellement le r.s.a et a.t.a (assedic) il me demande une participation de 20 pour-cent par mois j aimerai connaitre si il ont droit de me demander une participation sur mon r.s.a?
y a t'il une lois qui dit que le r.s.a est insolvable
cordialement.

Par **pat76**, le **19/05/2012** à **16:32**

Bonjour

Il y a une loi qui indique que le RSA est insaisissable, mais il n'y pas de loi qui indique que vous êtes dispensé de payer une allocation d'hébergement à une association.